

Sécurité et circulation routière

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

**Arrêté du 8 septembre 2009 relatif au secrétariat de la commission nationale
chargée d'arrêter la liste des experts en automobile**

NOR : DEVS0921626A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 8 septembre 2009, le sous-directeur de l'action interministérielle de la sécurité routière ou son représentant est nommé en tant que secrétaire de la commission nationale chargée d'arrêter la liste des experts en automobile.

L'arrêté du 17 février 1998 nommant le secrétaire de la commission nationale des experts en automobile est abrogé.